



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 6236

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'urgence d'étudier les mesures qui permettront de contrôler ou d'endiguer la prolifération du moustique *Aedes albopictus*, responsable de l'épidémie de chikungunya qui a sévi à La Réunion ces dernières années, qui a récemment atteint l'Italie et qui menace la France continentale. L'expérience de La Réunion a notamment permis de mettre en évidence le rôle que jouent dans la propagation du virus responsable de la maladie les eaux stagnantes qui se déposent dans les gouttières, les écuelles, les arrosoirs, les bassins d'eau de pluie destinés au jardinage, les bacs déposés devant les tombes dans les cimetières, etc. Si une information précise de la population peut permettre d'éliminer les eaux qui stagnent dans ce genre de récipients, il n'en est pas de même du lieu de ponte privilégié d'*Aedes albopictus* que sont les pneus usagés. Selon les observations des spécialistes, ces pneus usagés, souvent stockés à l'air libre, contiennent juste ce qu'il faut d'eau pour que les moustiques y déposent leurs oeufs dans les meilleures conditions. Le problème posé est capital parce que ces pneus font l'objet d'une activité commerciale intense, dans laquelle certains voient comme un des exemples les plus frappants de la mondialisation. Ils peuvent donc, en concourant très efficacement à la propagation des moustiques, être un facteur de progression décisif pour l'épidémie de chikungunya. On peut dire que si l'*Aedes albopictus* est le vecteur du chikungunya ces pneus usagés sont le vecteur privilégié de ce moustique, le vecteur du vecteur. Elle demande donc au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour que le commerce des pneus usagés ne devienne pas une menace pour la santé des populations.

Texte de la réponse

Tous les récipients susceptibles de contenir de l'eau (les pneus, mais aussi les déchets divers, les soucoupes, les carcasses de voitures...) représentent des gîtes potentiels pour les moustiques. Que ce soit en métropole ou à la Réunion, des plans d'action ont été définis afin de prévenir les risques liés à ces vecteurs et donc de limiter leur dissémination ou leur prolifération. Ainsi, à la Réunion, un plan de prévention et de lutte contre le virus du chikungunya a été élaboré par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de la Réunion sous la conduite du préfet. Ce plan devrait être publié très prochainement. Réactualisé régulièrement, ce document vise à structurer et coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs potentiellement impliqués en fonction du risque épidémique. Dans le cadre de ce plan, la lutte contre les moustiques a été renforcée. Ainsi, un groupement d'intérêt public Service de prophylaxie renforcé (GIP - SPR) a été créé en 2006. L'une des missions de ce GIP, qui dispose de moyens renforcés pour la lutte contre les vecteurs, consiste à lutter contre les pullulations locales des vecteurs, notamment en ciblant la réduction des gîtes. Cette lutte passe par la recherche systématique des contenants d'eau actifs ou potentiels dans l'environnement afin de les éliminer ou, si aucun moyen physique ne permet leur réduction, de les traiter par l'action de larvicides. Dans le cadre de ces actions, les pneus usagés font l'objet d'un traitement particulier visant une élimination définitive : ils sont séparés des autres déchets et transférés vers l'unique usine de recyclage de pneus présente sur l'île de la Réunion, où un traitement larvicide est systématiquement effectué. En métropole, et afin de limiter le risque de déclenchement d'une épidémie de chikungunya ou de dengue, le ministère de la santé a élaboré un plan national anti-

dissémination du chikungunya et de la dengue. Ce plan, présenté par le ministre de la santé et des solidarités à Nice le 17 mars 2006, prévoit de renforcer la surveillance entomologique et épidémiologique pour prévenir et évaluer les risques de dissémination de ces virus. Ce plan anti-dissémination a pour objectif de détecter le plus précocement possible la présence du vecteur *Aedes albopictus* et de patients potentiellement virémiques, afin de permettre la mise en oeuvre rapide et coordonnée de mesures de contrôle du vecteur et de protection des personnes. Dans le cadre de cette surveillance entomologique, une convention est élaborée régulièrement entre la direction générale de la santé et l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID) du littoral méditerranéen. Ainsi, une des actions prévue par cette convention consiste à surveiller les plates-formes de stockage de pneus usés. En 2006, selon l'EID, le dispositif a permis de surveiller plus de 95 % du volume de pneus importés en France.

Données clés

Auteur : [Mme Hugnette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6236

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5950

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 613